

DES FEMMES EN QUÊTE DE VOIX



Bilan de la participation des femmes au Gouvernement et au Parlement de 2002 à 2013

Activity supported by the
Canada Fund for Local Initiatives
Activité réalisée avec l'appui du
Fonds canadien d'initiatives locales

Canada

EISA
Institut Electoral pour une Démocratie
Dynamique en Afrique

Publié par Eisa

14 Park Road
Richmond, Johannesburg
Afrique du Sud
P. O .Box 74 0
Auckland Park
2006
Afrique du Sud
Tél : +27 11 4825 495
Fax: +27 11 482 6163
email: eisa@eisa.org.za
site web: www.eisa.org.za
© EISA 2014



Préface

Je suis ravi que le Canada, à travers le Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL), ait pu collaborer avec l'Institut Électoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA) pour accroître le rôle des femmes dans la prise de décision et la promotion des droits des femmes et des filles à Madagascar. L'une des meilleures façons d'améliorer la condition et le bien-être des femmes est d'assurer leur participation pleine, égale et véritable à la prise de décision à tous les échelons de la vie politique, économique et sociale. Cette approche favorise et protège les droits des femmes tout en permettant à la société de tirer parti des expériences, des talents et des capacités de tous ses membres.

Depuis près de trente ans, le Canada, par l'entremise du FCIL, finance des projets de petite envergure d'aide au développement dans les pays en voie de développement. À travers le FCIL, le Canada travaille au niveau de la communauté pour répondre aux besoins locaux. L'accent est mis sur des projets responsables et durables qui encouragent le renforcement des capacités, le développement communautaire et l'autonomisation. Au fil des années, le FCIL a non seulement grandement aidé les populations des pays en voie de développement, mais il a également aidé le Canada à tisser des liens avec ces populations, leurs sociétés civiles et leurs institutions.

Par l'entremise du FCIL, le Canada soutient la promotion des droits de la personne et des libertés fondamentales et aussi la promotion de la démocratie et la bonne gouvernance, y compris une participation démocratique accrue pour les femmes. Le Canada félicite les progrès faits à Madagascar pour avancer les droits des femmes et des filles, et reste disposé à saisir des opportunités futures pour continuer à appuyer ce travail.

Bradley Bélanger

Chargé d'Affaires a.i. pour Madagascar

Haut-Commissariat du Canada en Afrique du Sud



Sommaire

- 3 *Préface*
- 7 *Acronymes*
- 9 *Introduction*
- 11 État des lieux de la représentation des femmes à Madagascar
- 14 Obstacles à la représentation des femmes malgaches dans la sphère politique
- 17 Les femmes au sein du pouvoir exécutif et législatif
- 21 Bilan de la participation des femmes au sein des pouvoirs exécutif et législatif de 2002 à 2014
- 25 Leçons apprises
- 28 Conclusion
- 30 *ANNEXES*
- 36 *Pour aller plus loin...*



Acronymes

AMP	Ampela Manao Politika Femmes en politique
CEDEF	Convention des Nations Unies sur l'Élimination des toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CENI-T	Commission Electorale Nationale Indépendante de la Transition
CES	Cour Electorale Spéciale
CNFM	Conseil National des Femmes de Madagascar
CST	Conseil Supérieur de la Transition
CT	Congrès de la Transition
EISA	Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique
FPOI	Femmes en Politique Océan Indien
PANAGED	Plan d'Action National Genre et Développement
PNPF	Politique Nationale de Promotion de la Femme
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SADC	Southern African Development Community
TGV	Tanora Gasy Vonona
VMLF	Vondrona MiraLenta ho an'ny Fampandrosoana Mouvement pour la promotion du genre en politique et développement
VMMK	Vehivavy Miara-Miasa ao amin'ny Kongresy Association des femmes parlementaires et administrateurs du Congrès de la Transition

Introduction

Cette réflexion est le fruit de la collaboration entre l'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA) et le Fonds Canadien d'Initiatives Locales (CFLI). Elle porte sur l'analyse de la représentation des femmes au sein du gouvernement et du Parlement (Sénat et Assemblée nationale), de 2002 à 2013. Elle s'inscrit dans une démarche globale de promotion et de sensibilisation à l'égalité de genre dans le cadre des élections de sortie de crise à Madagascar.

Elle a été réalisée par Onja RAMILIARIJAONA et Jessica RANOHEFY sur la base :

- I. de recherches documentaires (ouvrages, textes de lois) ;
- II. d'analyse des statistiques relatives à la participation des femmes au sein du gouvernement et du Parlement, dans la limite des données disponibles ;
- III. de l'observation de la période électorale de 2013.

Il est porté à l'attention des lecteurs que les statistiques produites ont pour source les chiffres recueillis auprès des institutions concernées par cette étude. Si, en général, les différentes publications réalisées à Madagascar sont de nature qualitative, la présente étude a essayé de récolter et d'analyser un certain nombre de données quantitatives, particulièrement une analyse de l'évolution temporelle des indicateurs, pour une meilleure illustration du contexte qui prévaut dans le pays en matière de participation des femmes dans les différentes sphères de décision. Toutefois, l'insuffisance des données existantes n'a pas permis de mener une réflexion plus large et encore plus ambitieuse sur le statut de la femme dans la société malgache. L'étude porte ainsi essentiellement sur la représentation des femmes, c'est-à-dire sur la place qui leur a été laissée en tant que citoyen et dépositaire de la volonté du peuple au sein du Parlement et du gouvernement. Cette approche limitée de la question n'enlève rien à la pertinence du débat que cette étude

entend provoquer. Quels changements faut-il saisir? et comment saisir ces changements? Dans la quête des femmes malgaches pour leur plus grande participation au processus de prise de décision à Madagascar sur une décennie ? La crise politique née du renversement du Président Marc Ravalomanana et la sortie de transition par des élections post-conflit ont-elles été des vecteurs d'avancée, ou du moins d'évolution, du discours, des pratiques et des expériences de représentation politique des femmes ?

Pour la première fois dans l'histoire de Madagascar, une femme, Madame Christine RAZANAMAHASOA, a été élue à la présidence de l'Assemblée nationale en février 2014. Mieux encore, la vice-présidence de cette institution, qui compte six membres, sera composée de trois autres femmes : Mesdames Lucien Irmah NAHARIMAMY, Jocelyne RAHELIHANTA et Lalao RAHANTANIRINA. Autre avancée inédite qui ne saurait passer sous silence, 32 députés sur un effectif de 147 élus sont des femmes au terme des élections législatives du 20 décembre 2013. Jusqu'à présent, le taux de représentation féminine au sein de la Chambre basse n'a jamais dépassé les 10 %. Madagascar se trouve ainsi à un tournant décisif dans sa quête de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ces chiffres éloquents sont-ils l'arbre qui cache la forêt ou alors traduisent-ils une tendance lourde appelée à se consolider ? L'inscription de cette analyse dans le temps plus ou moins long de la décennie écoulée est une dimension qui permet la mise en perspective de ces statistiques qui sont, somme toute, la preuve d'un avant et d'un après eu égard à la sortie de crise par les élections.

L'étude commence par dresser un inventaire de la représentation politique des femmes à Madagascar en ne manquant pas, avec force statistiques, de présenter des données comparées sur la participation des femmes au processus de prise de décision après avoir discuté de divers obstacles qui limitent leur accès aux fonctions de pouvoir et d'autorité. Le bilan de la représentation des femmes au niveau gouvernemental et parlementaire suit. L'analyse s'achève par une discussion portant sur quelques leçons apprises quant au rôle des catégories dirigeantes du système politique dans la promotion de l'égalité de genre dans la Grande île. Au-delà de la classe politique, la société civile et la société, tout court, doivent s'engager pour une lutte qui ne doit pas être un combat sectoriel, ni corporatiste, mais constitue une cause nationale qui transcende tous les clivages indifféremment des conjonctures et des générations. La présente étude s'adresse ainsi à toutes les parties prenantes œuvrant ou désirant œuvrer pour la promotion du genre et de la participation des femmes dans les sphères de décision politique à Madagascar.

Onja RAMILIARIJAONA, Jessica RANOHEFY

Antananarivo, février 2014

●●● État des lieux de la représentation des femmes à Madagascar

A l'instar de nombreux pays d'Afrique subsaharienne et de l'océan indien, la proportion des femmes dans la sphère publique malgache demeure faible. En 2007, l'indice de participation féminine était de 0,398, plaçant Madagascar au 97^e rang mondial. Le pourcentage des sièges parlementaires détenus par les femmes était de 8,7 % et de 9 % pour les postes ministériels¹. Au cours de la période de transition, les chiffres se sont légèrement améliorés avec neuf portefeuilles ministériels occupés par des femmes pour 35 disponibles², soit 25,7 %. Au sein du Conseil Supérieur de la Transition (CST), une des institutions législatives mises en place pour la période de transition consécutive à la crise politique, elles sont 20 femmes (11 %) contre 162 hommes. De même, elles représentent 17,5 % des membres du Congrès de la Transition (CT), l'autre institution mise en place en remplacement du Sénat dissout, qui compte 64 femmes sur 365 membres³. Malgré les initiatives menées au niveau national et la signature de nombreux traités internationaux visant à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes, le pays demeure à la traîne. Les entraves à l'instauration de l'égalité entre les hommes et les femmes persistent ; le poids des traditions, la non-application des lois et de mesures incitatives ainsi que la faible prise en compte de la question dans les politiques publiques sont autant d'obstacles à l'instauration de la parité entre les hommes et les femmes dans les instances de décision.

Depuis une dizaine d'années, les efforts en faveur de la promotion du genre se sont multipliés à Madagascar. Le pays a notamment mis en place une Politique Nationale de Promotion de la Femme, en 2000, en vue d'accroître la représentation des femmes dans les instances de décision. Les différentes Constitutions qui se sont succédé prônent également le principe de l'égalité de genre. Madagascar s'est ainsi dotée d'une palette de mesures dans une tentative louable d'assurer une meilleure représentation de ses citoyennes aux postes décisionnels. Toutefois, cette reconnaissance des mêmes droits pour tous les Malgaches ne semble pas avoir trouvé écho auprès des décideurs politiques. L'égalité de principe a contribué à soulever les préoccupations liées à la question de genre tout en ne changeant pas véritablement les pratiques et les mentalités.

1. Source: Rapport mondial sur le développement humain 2009 - PNUD

2. Source: Site du Gouvernement de transition accédé le 10 janvier 2014 à 9h30 / <http://www.madagascar-presidency.gov.mg/gouvernement/>

3. Source: Site internet VMLF accédé le 15 janvier 2014 à 13h30 / <http://www.vmlf.mg/downloads/33-situation-femmes-postes-decisionnels-madagascar.html>

La gestion des affaires publiques reste le « domaine réservé » des hommes alors même que les femmes représentent plus de 50 % des gouvernés. De 2002 à 2009, seules quelques-unes d'entre elles ont pu ainsi accéder à des postes de décision, qu'il s'agisse là d'un mandat électif ou d'un poste nominatif.

Madagascar connaît en 2009 une crise politique qui durera plus de quatre ans. Cette période a ouvert un nouveau champ d'opportunités pour toutes les citoyennes désireuses de contribuer au processus de sortie de crise. La Feuille de route pour la sortie de crise signée par les principaux acteurs politiques de l'île, sous l'égide de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), prévoyait en effet le respect de la représentation de genre pour toutes les nominations au sein des institutions de la Transition⁴. La recherche du consensus va d'une certaine manière « imposer » certaines figures féminines sur la scène politique. Ainsi, la Commission Electorale Nationale Indépendante de la Transition (CENI-T), une des institutions clés du processus de résolution de la crise, est présidée par une femme⁵. En outre, on voit émerger, au côté des hommes, un certain nombre de femmes leaders dans les partis et mouvements politiques. Par leurs engagements respectifs, Saraha Georget Rabeharisoa⁶, Rabemanantsoa Brigitte Ihantanimirina⁷, Hanitra Razafimanantsoa⁸, Lanto Rakotomavo⁹ et beaucoup d'autres ont contribué à faire comprendre le rôle décisif que pouvait jouer une femme en politique. Certes, leur implication ne reposait pas sur des revendications d'égalité de genre ou de parité, mais elles ont ouvert la voie à d'autres femmes en brisant un certain nombre de stéréotypes et en apportant la preuve que les femmes pouvaient se battre à armes égales avec les hommes dans la compétition politique ou pouvaient se prévaloir de compétences équivalentes pour diriger. Il faut cependant noter que la représentativité des femmes au sein des organes publics durant ces dix dernières années ne s'est guère améliorée. À titre d'illustration, sur les 22 membres que compte la CENI-T, on ne recense que cinq femmes¹⁰. De même, on ne dénombre que trois femmes au sein de la Cour Electorale Spéciale (CES), institution cruciale chargée notamment du contentieux électoral et de la proclamation des résultats définitifs de l'élection présidentielle et des élections législatives, contre 15 hommes. L'égal accès des hommes et des femmes aux postes décisionnels est un principe qui est ainsi loin d'être acquis.

4. Engagement 5, Feuille de route de sortie de crise à Madagascar, Septembre 2011

5. Béatrice Attalah a été élue par les membres de la CENI-T après un appel à candidatures ouvert

6. Présidente nationale du parti Maitso Hasin'i Madagasikara et candidate au premier tour de l'élection présidentielle

7. Présidente du Parti Ampela Manao Politika (AMP) et candidate au premier tour de l'élection présidentielle

8. Une des leaders de la Mouvanca Ravalomanana

9. Secrétaire Nationale du parti Tanora Gasy Vonona (TGV)

10. Site web de la CENI-T accédé le 31 janvier 2014 à 9h30 <http://www.ceni-madagascar.mg/?objet=membres-ceni>

La faible représentation des femmes parmi les décideurs politiques trouve sa source dans la persistance de conceptions traditionnelles qui leur sont souvent défavorables. Ni les textes, ni les changements de la société n'auront permis de parvenir à la parité puisque de 2002 à 2013, les citoyennes malgaches sont restées minoritaires dans le cercle politique. Cependant, l'émergence d'associations féminines militant pour les droits politiques des femmes traduit une certaine prise de conscience. De plus en plus de femmes osent et parviennent à s'imposer face aux hommes. Le rôle qu'elles ont joué au cours de la période de Transition, puis des élections de sortie de crise, laisse entrevoir l'espoir d'une amélioration de leur place et de leur statut sociopolitique pour les années à venir.

● ● ● **Obstacles à la représentation des femmes malgaches dans la sphère politique**

Les femmes malgaches obtiennent le droit de vote en 1959. Plus de cinquante ans plus tard, le bilan n'est guère brillant. L'accès des femmes aux hautes fonctions de l'État demeure limité. Depuis 1960, année de l'indépendance du pays, elles sont restées en marge de la vie politique alors même que Madagascar signera la Convention des Nations Unies sur l'Élimination des toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) dès 1980. Pourtant, cette adhésion oblige tous les pays signataires à garantir la participation maximale des femmes à égalité avec les hommes, dans tous les domaines. Cela implique notamment de leur accorder la possibilité d'occuper des fonctions publiques, électives ou par voie de nomination, dans les mêmes conditions que les hommes. Le problème de la sous-représentation des femmes dans la sphère politique va se poser tout au long de l'histoire de Madagascar depuis l'indépendance. Ainsi, la Première République ne connaîtra qu'une seule femme parlementaire¹¹ alors que l'Assemblée Nationale comptait alors 107 membres¹². Les Républiques vont se suivre et se ressembler : une faible proportion de femmes est élue à la députation, seule une minorité est nommée à la tête des différents ministères. Madagascar n'a jamais connu de femme Chef d'Institution, à l'exception de la Présidente de la CENI-T, ce qui pourrait laisser croire à un épiphénomène à inscrire dans la dynamique d'ouverture imposée par les contraintes de la transition politique née du coup de force de mars 2009.

Le principe d'égalité entre les hommes et les femmes a toujours figuré dans les Constitutions malgaches successives mais sa portée dans les pratiques institutionnelles demeure faible. Les barrières persistent et sont nombreuses. Elles sont d'abord idéologiques. L'imaginaire traditionnel confère aux hommes et aux femmes des rôles bien spécifiques : aux uns le monopole de la gestion des affaires publiques et aux autres la conduite exclusive des affaires de la maison. Ces fondements discriminatoires des relations entre les hommes et les femmes ont bâti une société dans laquelle les fonctions de la femme n'ont jamais été pensées différemment malgré des lois en faveur de leur participation aux processus de prise de décision. Certaines références culturelles et stéréotypes tendant à considérer l'homme comme supérieur et donc plus apte à diriger, ont de facto exclu les femmes des mécanismes de gestion de la vie de la cité.

11. Madame Elise Rasoamampionona, élue député lors des élections partielles de 1964 et 1965, elle était la seule femme à l'Assemblée Nationale

12. Source: Archives de l'Assemblée nationale de Madagascar, 2014

Dans les milieux ruraux, ces stéréotypes à la fois vivaces et tenaces ont fini par convaincre les femmes de leur illégitimité à s'intéresser, à parler et, a fortiori, à prendre part à la vie politique, sous quelque forme que ce soit. Des réticences à participer se retrouvent à plus grande échelle puisque, selon les résultats de l'Afrobaromètre parus en janvier 2014¹³, 62 % de la population considèrent les hommes plus aptes à occuper des postes politiques. Bien qu'un nombre croissant de Malgaches soit aujourd'hui sensibilisé sur la question des inégalités de genre, beaucoup doutent encore de la capacité des femmes à être des décideurs.

En plus des résistances traditionnelles, la participation effective des femmes se heurte au manque, voire à l'absence, d'application des mesures¹⁴ légales concrètes qui permettraient de réduire le déséquilibre entre hommes et femmes. Aucune règle en faveur de l'égalité de genre dans l'accession aux postes de décision n'a jusqu'ici été votée malgré les initiatives de certaines parlementaires en ce sens. Aucune norme contraignante ne régit la représentation des femmes au sein des organes étatiques ou des partis politiques. Ces derniers n'investissent d'ailleurs que très peu de femmes. Les nominations laissées à la discrétion des dirigeants ou leaders, souvent hommes, ouvrent la brèche pour la marginalisation des femmes. Les dispositions juridiques floues, la non-systématisation de l'approche genre dans les politiques publiques et l'inexistence d'une stratégie gouvernementale claire pour accroître le nombre de femmes aux postes de décision sont autant de barrières à l'accession des femmes au sein des catégories dirigeantes de l'État.

13. Résultats de la 5^{ème} série d'enquêtes Afrobaromètre à Madagascar dont la perception du genre à Madagascar, 2013, Madagascar, Coeff Ressources/Institut de Recherche et Développement

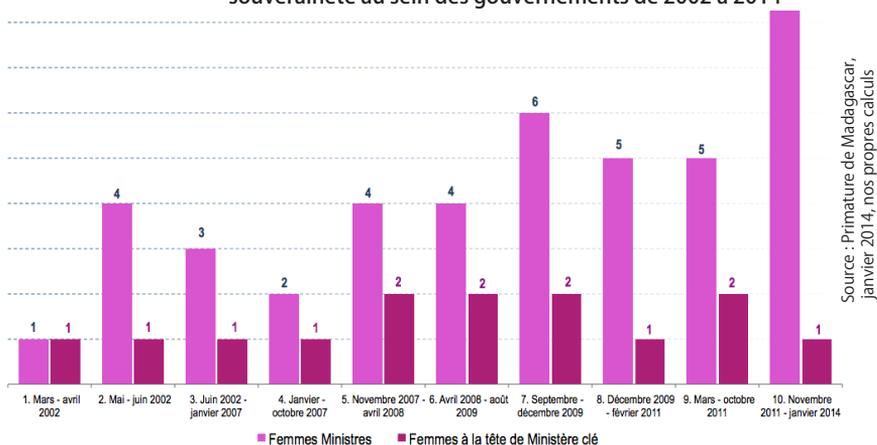
14. Proposition de loi n° 03-2012/PL sur la parité homme/femme pour les postes électifs et nominatifs, votée au niveau du Congrès de la Transition mais rejetée par les membres du Conseil Supérieur de la Transition

Tableau 1. Les gouvernements qui se sont succédés entre mars 2002 et janvier 2014

Période	Premier Ministre, Chef du Gouvernement	Nombre de Ministres
Mar. 2002 - Avr. 2002	Me Jacques Sylla	18
Mai 2002 - Jun. 2002	Me Jacques Sylla	30
Jun. 2002 - Jan. 2003	Me Jacques Sylla	34
Jan. 2003 - Jan. 2007	Me Jacques Sylla	23
Jan. 2007 - Oct. 2007	Gl Charles Rabemananjara	22
Nov. 2007 - Avr. 2008	Gl Charles Rabemananjara	21
Avr. 2008 - Mar. 2009	Gl Charles Rabemananjara	19
Mar. 2009 - Déc. 2009	M. Monja Roindefo Zafitsimivalo	32
Déc. 2009 - Fév. 2011	Gl Albert Camille Vital	32
Mar. 2011 - Oct. 2011	Gl Albert Camille Vital	33
Nov. 2011 - Jan. 2014	M. Jean Omer Beriziky	36

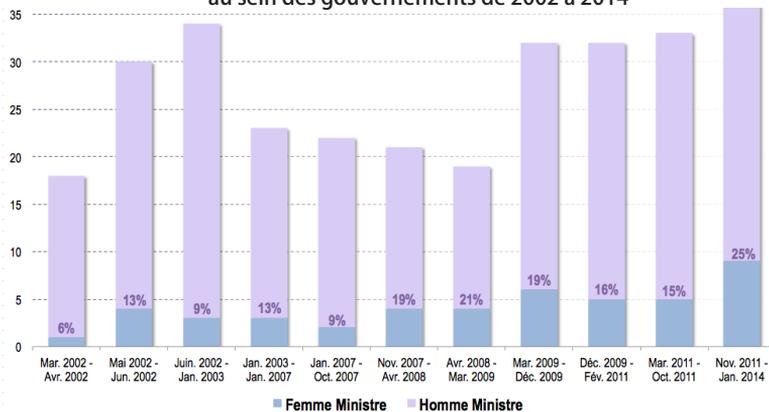
Source : Primature de Madagascar, janvier 2014

Figure 1. Nombre de femmes Ministres et de femmes à la tête de Ministère clé ou Ministère de souveraineté au sein des gouvernements de 2002 à 2014



Source : Primature de Madagascar, janvier 2014, nos propres calculs

Figure 2. Évolution de la proportion des femmes ministres au sein des gouvernements de 2002 à 2014



Source : Primature de Madagascar, janvier 2014, nos propres calculs

●●● Les femmes au sein du pouvoir exécutif et législatif

La représentation des femmes dans les sphères de l'État a été variable tout au long de la période que couvre cette étude. Pour s'en apercevoir, il convient d'examiner les statistiques des diverses élections et nominations au Gouvernement et au Parlement.

Représentation des femmes au sein du Gouvernement

La place des femmes au Gouvernement a évolué de 2002 à 2014 en dépit des changements fréquents dans la composition des équipes ministérielles.

Le tableau ci-contre, tableau 1, montre que durant la période allant de mars 2002 à janvier 2014, onze (11) gouvernements se sont succédé. La crise politique de l'année 2002, puis celle de 2009, expliquent ces multiples changements d'équipes gouvernementales.

◆ *Évolution du nombre de femmes Ministres entre 2002 - 2014*

D'après le graphique ci-contre, figure 1, le nombre de femmes Ministres constituant ces différents gouvernements est passé de un (01) en mars 2002 à neuf (09) qui est le niveau le plus élevé, en novembre 2011 qui est la période se situant juste après la signature de la feuille de route instaurant un gouvernement d'union nationale, inclusive et consensuelle.

◆ *Évolution de la proportion des femmes Ministres entre 2002 - 2014*

En termes de proportion, figure 2, l'évolution semble être la même. La proportion de femmes Ministres est la plus faible durant le Gouvernement de mars-avril 2002, avec 6 %, et affiche son niveau le plus élevé durant la période novembre 2011-janvier 2014, avec un taux de représentation des femmes de 25 %.

◆ *Évolution de la représentation des femmes dans les ministères de souveraineté*

La figure 1. résume l'évolution de la représentation des femmes au sein du Gouvernement selon les ministères dits de souveraineté. Ces derniers désignent l'ensemble des portefeuilles ministériels sur lesquels l'État exerce son autorité de façon souveraine. Généralement, il s'agit de ceux en charge de la Défense nationale, de la sécurité intérieure, de la Justice, des Finances et du Budget et des Affaires étrangères¹⁵.

15. Portefeuilles variables selon les pays

Figure 3. Répartition par sexe des sénateurs et membres du conseil supérieur de la transition malgaches

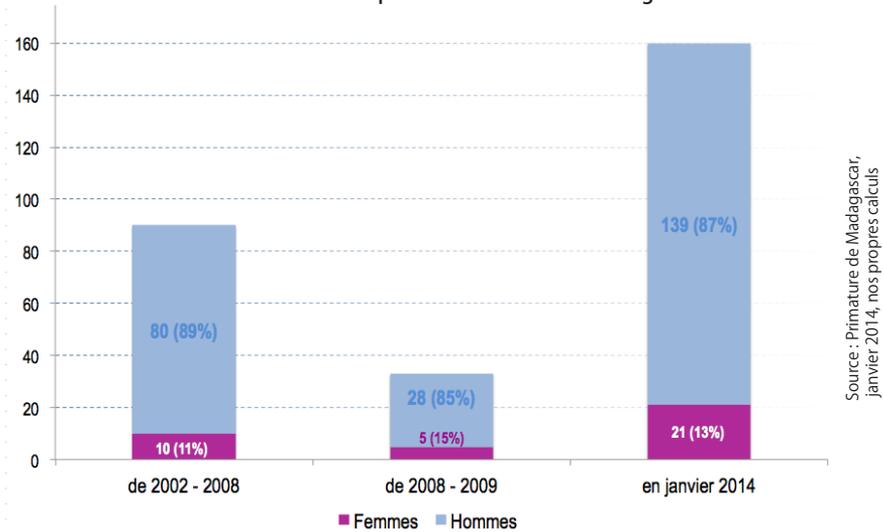
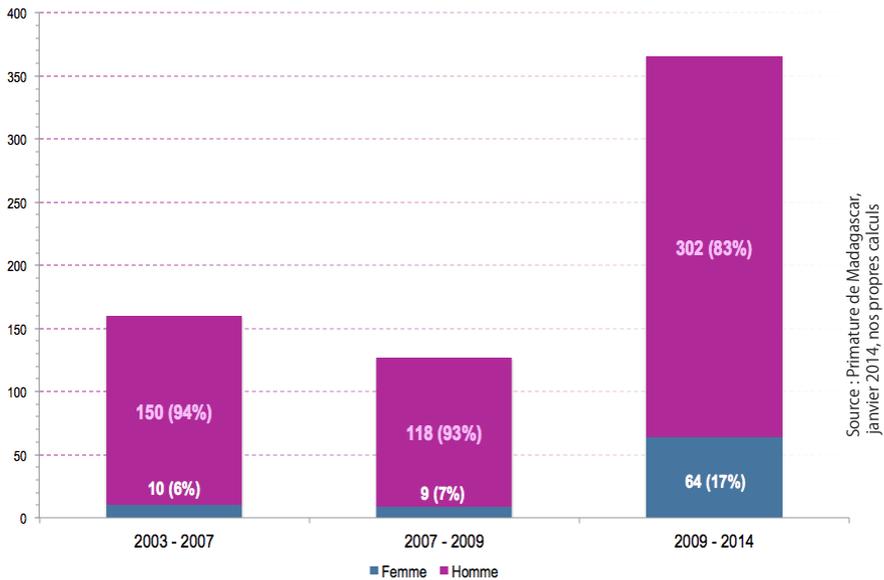


Figure 4. Répartition par sexe des députés et membres du conseil de la transition malgaches



En général, les femmes occupent moins de la moitié des Ministères de souveraineté. C'est entre novembre 2007 et décembre 2009, mais aussi entre mars et octobre 2011 où la proportion de femmes à la tête d'un Ministère de souveraineté est la plus élevée car deux (02) Ministères de souveraineté sur cinq (05) ont été dirigés par une femme, soit 40 %. Durant le dernier gouvernement de transition, seul le quart des ministères ont été conduits par une femme malgré que cette période ait été marquée par la plus forte participation de femmes Ministres (09 femmes). Le graphe ci-après ne fait qu'affirmer les constatations faites précédemment.

Représentation des femmes au sein du Sénat

◆ *Représentation des femmes au niveau du Sénat entre 2002-2009*

D'après le graphique 3. ci-contre, le nombre de femmes sénateurs est passé de dix (10) à cinq (05) entre 2002 et 2009, tandis que le nombre d'hommes sénateurs était de 80 en 2002-2008 et de 28 en 2008-2009.

Pour les membres du Conseil Supérieur de la Transition (CST), 21 seulement sont des femmes contre 139 hommes.

◆ *Membres du CST selon le sexe*

Globalement, les femmes sénateurs ne représentent pas plus du cinquième de l'ensemble des sénateurs. Leur nombre est passé de 11 % en 2002-2008 à 15 % en 2008-2009 selon le graphique 3. Il en est de même pour les femmes membres du CST qui représentent seulement 13 % de l'ensemble de l'effectif de cette Chambre du Parlement de Transition.

Représentation des femmes au sein de l'Assemblée Nationale

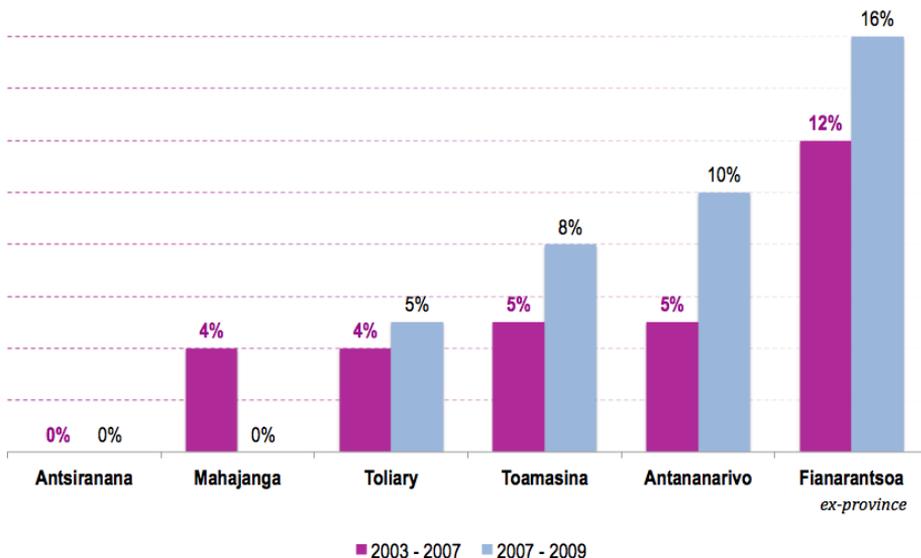
◆ *Composition de l'Assemblée Nationale pendant la période 2003-2009*

Comme la plupart des institutions malgaches, très peu de femmes occupent un poste au sein de l'Assemblée Nationale. En effet, celle-ci est composée de dix (10) femmes tout au plus contre 150 hommes. En 2003-2007, les femmes ont représenté 6 % des députés et 7 % des députés étaient des femmes en 2007-2009.

◆ *Constitution du Congrès de la Transition (CT)*

Après la signature de la Feuille de route en septembre 2011, la position des femmes dans les diverses institutions s'est légèrement améliorée. Si elles n'étaient que 6 % à être élues députés en 2003-2007 et 7 % en 2007-2009, elles sont 64 femmes sur 366, soit 17 %, à composer le Congrès de la Transition durant la période 2009-2014.

Figure 5. Répartition des femmes à l'Assemblée Nationale pour les ex-provinces au cours des périodes 2003-2007 et 2007-2009



◆ *La représentation des femmes à l'Assemblée Nationale pour les ex-provinces au cours des périodes 2003-2007 et 2007-2009*

Le graphique ci-dessus confirme le même constat : les femmes sont très faiblement représentées au sein de l'Assemblée Nationale. Le degré de sous-représentation des femmes élues à la Chambre basse diffère d'un endroit à l'autre de l'île. C'est au niveau de l'ex-province d'Antsiranana où cette disparité est la plus forte car aucune femme n'y a été élue, que ce soit durant la période 2003-2007 qu'au cours de l'intervalle 2007-2009. Pour l'ex-province de Mahajanga, si les femmes ont représenté 4 % des députés en 2003-2007, aucune n'a été élue en 2007-2009.

L'ex-province de Fianarantsoa détient le plus fort taux de représentation des femmes, avec 16 % de femmes élues en 2007-2009 et 12 % en 2003-2007.



Bilan de la participation des femmes au sein des pouvoirs exécutif et législatif de 2002 à 2014

Une participation fluctuante dans les postes nominatifs

La période 2002 à 2014 a été ponctuée par des phases d'instabilité politique qui auraient pu constituer autant d'occasions de jouer un rôle de premier plan pour les femmes. Néanmoins, l'analyse des chiffres démontre que ces dernières sont faiblement associées aux fonctions gouvernementales et parlementaires, en particulier en période de crise. Une seule femme constituera, par exemple, le premier gouvernement post-crise de 2002. La proportion des femmes au sein des différents gouvernements, depuis 2002, n'a jamais excédé les 25 %. Le nombre de remaniements ministériels a même conduit à une baisse de la représentativité féminine à certaines périodes. À titre d'illustration, le premier gouvernement de Charles Rabemananjara, au lendemain de l'élection présidentielle de 2006, ne comptera que deux femmes sur un total de 22 portefeuilles. Cette même tendance va être confirmée lors de la composition des gouvernements suivants.

Il faudra attendre la Feuille de route de 2011 qui préconise l'intégration des femmes dans le processus de sortie de crise pour que le nombre de femmes occupant des fonctions ministérielles augmente. Elles représenteront ainsi 25 % du second gouvernement de consensus d'Omer Beriziky. À titre de rappel, le protocole de la SADC sur le Genre promeut le « mouvement 30-50% » dont l'objectif est d'obtenir un taux de 30 % des femmes occupant des postes décisionnels en 2012 et 50 % en 2015. Certes, cette cible de 30 % n'a pas été atteinte et celle des 50 % semble encore loin, mais l'évolution croissante de cette participation féminine au sein du Gouvernement prouve qu'en accentuant les efforts dans ce sens, l'objectif des 50 % est accessible. Les actions menées, notamment par EISA et ses partenaires, afin de promouvoir la participation des femmes dans les différentes sphères de décision, font partie de ces initiatives qu'il convient de poursuivre.

Si l'on s'intéresse à l'ensemble de la décennie, l'évolution de la représentation des femmes au sein du pouvoir exécutif est plutôt positive puisqu'on est passé d'une (01) seule femme en 2002 à neuf (09) en 2013. Ce constat doit cependant être tempéré. Si les femmes sont de plus en plus nombreuses à prendre la tête d'un ministère, peu se voient confiées des ministères de souveraineté. Jusqu'en octobre 2007, une seule (01) femme occupera un poste à la tête d'un portefeuille de souveraineté¹⁶. Cette faible représentativité des femmes au sein des ministères de souveraineté est encore plus marquée durant le dernier

16. Lala Ratsiharovala, Ministre de la justice de janvier à octobre 2007

gouvernement de transition. En effet, malgré le fait que le nombre de femmes Ministres y ait été le plus élevé, seules deux (02) femmes ont occupé un ministère dit d'envergure. Généralement, sur ces dix dernières années, on leur a alloué des responsabilités dans les domaines de la culture, de la condition féminine, de la santé, de l'artisanat, soit des fonctions que la société leur attribue habituellement. Il faut néanmoins noter que, pour la première fois dans l'histoire du pays, la défense sera attribuée à une femme¹⁷ en 2007.

Une lente amélioration dans l'accès aux postes électifs

Les femmes occupant ou ayant occupé un poste décisionnel au sommet de l'État ne représentent qu'une minorité dans l'histoire de Madagascar. Au début des années 2000, elles ne seront que 10 au sein de l'Assemblée nationale, soit 6 % de l'effectif de la chambre basse. Ce chiffre est resté sensiblement le même lors des élections législatives de 2007. Si l'on s'intéresse au Sénat où les deux tiers des membres sont élus, la part des femmes demeure faible : 10 femmes pour 90 hommes en 2002, 5 femmes pour 33 hommes en 2008. Elles représenteront environ 13 % des conseillers nommés au cours de la période de Transition¹⁸. On peut constater que le taux de la représentation des femmes sous mandat électif ne diffère pas de celui des postes nominatifs. Cela tend à démontrer, comme vu précédemment, les résistances des décideurs politiques et d'une majorité de Malgaches à leur confier les rênes du pouvoir. Une infime minorité de femmes peut se targuer d'avoir une base électorale solide. La seule qui ait réussi à se faire une place au niveau national est la candidate à l'élection présidentielle de 2013, Saraha Georget Rabeharisoa. En comptabilisant 4.52 % des voix¹⁹, elle est la première femme à avoir emporté l'adhésion de l'électorat en ces proportions. Dans certaines régions, comme celle de Diana, son score avoisinera les 10 % alors qu'aucune femme n'y a été élue en tant que député. On peut y voir les prémises d'un changement dans les mentalités, même à petite échelle.

L'amélioration de la représentation des femmes aux postes électifs va être confirmée par le nombre d'élues au terme des élections législatives de 2013. Pour la première fois dans l'histoire de la République, (32) trente deux femmes vont siéger à l'Assemblée nationale. Il est vrai qu'on est encore loin de la parité et des objectifs fixés par le Mouvement 30/50 qui prévoyait une présence égalitaire des hommes et des femmes à tous les niveaux de décision. Cependant, il s'agit d'une avancée inestimable quand on sait que la fonction de député a longtemps été monopolisée par les hommes.

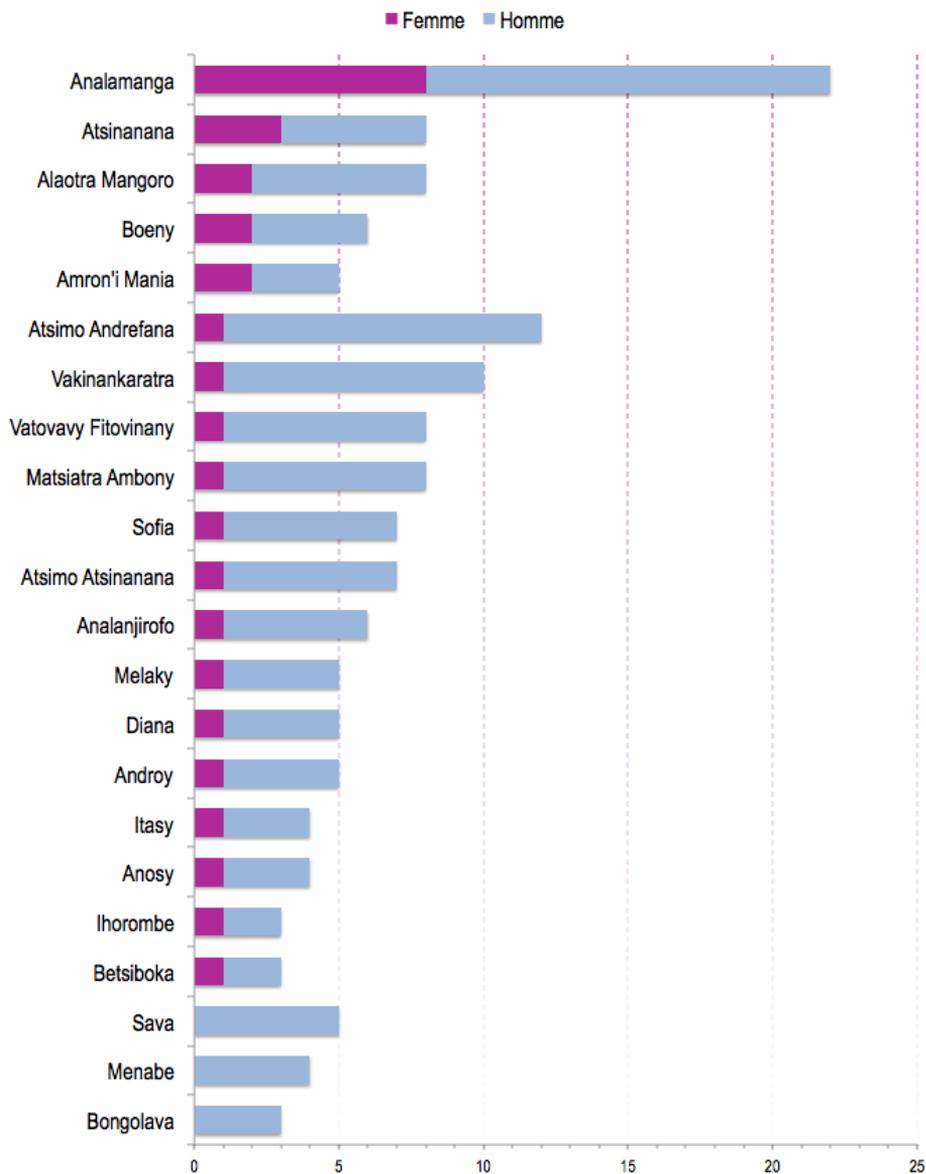
17. Cécile Manorohanta, Ministre de la défense de novembre 2007 à avril 2008

18. Conseil Supérieur de la Transition (CST) : organe transitoire tenant lieu de chambre haute

19. Source: Haute Cour Constitutionnelle (<http://www.hcc.gov.mg/elections/president2013/mada>)

Symbole du changement en cours, sur les 12 élus de la ville d'Antananarivo, six sont des femmes. Sur l'ensemble du pays, 32 femmes sur 147 (soit 20,4 %) ont été élues députés durant les élections législatives de décembre 2013. Comme le montre le graphique suivant, la région Analamanga détient le plus de femmes élues députés. En effet, si pour les autres régions, le nombre de femmes élues n'excède pas deux (02), dans la région Analamanga, elles sont huit (08) députés. Les régions Amoron'i Mania et Atsinanana détiennent le plus fort ratio de femmes élues. Elles sont respectivement de deux (02) femmes sur cinq députés élus (05) et de trois (03) femmes sur huit (08) dans ces deux (02) régions. À l'inverse, dans les régions de Bongolava, Menabe, Sava et Vakinankaratra, aucune femme n'a été élue.

Figure 6. Répartition par sexe et par région des députés élus en décembre 2013



Leçons apprises

L'affirmation du rôle des femmes dans la sphère politique requiert la mise en œuvre de mesures concrètes et positives leur permettant de participer de façon effective à la gestion des affaires publiques. La conjoncture politique comme les orientations prioritaires de l'État peuvent influencer sur le taux de représentativité des femmes au sein des différents postes décisionnels. La mobilisation des acteurs étatiques et de l'ensemble de la classe politique demeure fondamentale pour que l'accès des femmes aux différents postes décisionnels se systématisent dans les pratiques institutionnelles. À leur côté, les organisations de la société civile ont depuis longtemps été des vecteurs de changements sur la question du genre et ont permis que celle-ci soit au cœur des débats publics. Leur rôle reste indispensable pour que les tendances se confirment. La recherche de l'égalité relève d'une dynamique et d'une synergie impliquant toutes les parties prenantes.

Rôle clé de classe politique

Le processus de sortie de crise à Madagascar a favorisé le militantisme politique des femmes. La multiplication du nombre de partis politiques a offert à certaines d'entre elles une visibilité et une reconnaissance de leurs pairs qu'elles n'avaient pas auparavant. En impliquant davantage les femmes et en leur permettant de jouer un rôle de premier plan, les différents groupements politiques ont largement contribué à asseoir leur légitimité dans la sphère publique. L'engagement des leaders de partis politiques en faveur de la parité demeure un des facteurs incontournables pour l'accès des femmes aux postes décisionnels. Au-delà de l'égalité de nombre, c'est la mise en avant de leurs compétences dans les instances dirigeantes qui leur permettra de gagner la confiance de la classe politique et de la population. Le fonctionnement des partis politiques n'étant régi par aucune règle quant au choix de leurs membres, il leur laisse une grande marge de manœuvre pour offrir aux femmes des positions de premier ordre dans leur organigramme.

À côté des partis politiques, les pouvoirs publics détiennent aussi une grande part de responsabilité par la faculté qu'ils ont de désigner les détenteurs des positions de pouvoir et d'autorité au sein de l'État. Il est vrai que la nomination de femmes aux postes décisionnels s'est légèrement améliorée ces dernières années. Cela a permis à beaucoup d'entre elles de s'illustrer dans le domaine politique et de s'y faire une place de choix en tant que leader. À titre d'illustration, Beatrice Attalah, à la tête de la CENI-T, ou Christine Razanamahasoa au Ministère de la Justice, sont devenues des personnalités incontournables de la période de Transition. En se voyant confier ces hautes responsabilités, elles se sont peu à peu imposées sur la scène politique et dans les esprits comme des acteurs prépondérants

de la gestion des affaires publiques, au même titre que les hommes. Cette latitude que possède l'État de favoriser la mobilité ascendante des élites féminines doit faire partie des mesures correctives pour instaurer un équilibre entre les hommes et les femmes dans l'exercice du pouvoir au sein de la société. Madagascar doit désormais mettre en œuvre une stratégie claire pour que s'instaure progressivement l'égalité de tous les citoyens.

Engagement des organisations féminines et de la société civile

De tout temps et dans toutes les sociétés, les associations de femmes ont joué un rôle dans l'amélioration des droits, de la situation sociale et juridique de leurs concitoyennes. Leurs actions ont souvent été les préludes de changements institutionnels et législatifs plus favorables aux femmes. Bien que les associations féminines se soient majoritairement consacrées au domaine de l'égalité sociale et/ou économique, elles sont de plus en plus nombreuses à militer en faveur de la participation des femmes aux processus politiques. À Madagascar, les regroupements en ce sens se sont multipliés avec des organisations comme Vondrona Miralenta Ho an'ny Fampandrosoana (VMLF), le Conseil National des Femmes de Madagascar (CNFM). Certaines se placent clairement sur le terrain du jeu politique en assumant cette connotation dans leurs appellations respectives. On peut citer l'exemple de l'Ampela Manao Politika (AMP), de la Plateforme des femmes en politique Océan Indien (FPOI), ou encore du Vehivavy Miara-Miasa ao amin'ny Kongresy (VMMK). Quelque soit leur philosophie, toutes ces entités ont permis aux femmes de mieux faire entendre leurs voix. Elles sont aussi le témoignage le plus convaincant de la capacité des femmes à entreprendre, à décider, à faire changer le cours des choses. Par leur pouvoir de mobilisation de leurs consœurs, elles sont devenues les partenaires privilégiés dans la quête de l'égalité.

D'un point de vue général, on note un nombre croissant d'Organisations Non Gouvernementales (ONGs) œuvrant pour l'égalité de genre à Madagascar. Les initiatives pour une meilleure proportion de femmes dans les postes de décision se sont également multipliées et ont sans doute aidé les femmes à jouer un rôle plus actif au cours des dernières élections. À cet égard, il convient de mettre en exergue les efforts menés par EISA depuis 2007 à travers la mise en œuvre des projets de renforcements de capacités, d'actions de promotion et de sensibilisation à l'égalité de genre, de plaidoyers pour une meilleure participation des femmes. De même, des organisations comme Gender Links œuvrent également pour que la représentation des femmes aux postes de décision soit significative, durable et porteur de développement. Enfin, l'implication d'organismes internationaux sur la thématique du genre a définitivement permis d'instaurer un environnement propice à la mise en place d'une démocratie participative et durable à Madagascar. Il en a été ainsi pour le Fonds des Nations Unies pour la Démocratie (UNDEF)

à travers le Projet de promotion de la représentation des femmes dans le domaine public et politique. Il en est de même pour l'Ambassade de Norvège grâce à son Programme pour le renforcement de la participation des femmes dans la démocratie et la gouvernance. Le fonds canadien d'initiatives locales a également offert la visibilité nécessaire aux femmes dans le cadre des dernières élections à travers la campagne médiatique pour la promotion du genre menée durant cette période. Il appartient aujourd'hui à toutes les parties prenantes, États, partis politiques, ONGs et associations de travailler en synergie pour faire en sorte que tous ces efforts se traduisent en une représentation effective des femmes dans toutes les instances décisionnaires.

Conclusion

La représentation des femmes dans les postes de prise de décision s'est améliorée depuis le début des années 2000. La sensibilisation de la population, les actions des associations de femmes et des ONGs, l'assistance technique et financière des partenaires techniques et financiers, les textes et les programmes nationaux n'ont pour autant pas permis d'atteindre cet équilibre entre hommes et femmes dans l'exercice de hautes responsabilités. Madagascar ne dispose toujours pas de loi sur la parité, ni de mécanismes tels que le système de quotas, pouvant assurer une représentation a minima des femmes dans les institutions étatiques. La signature des traités régionaux et internationaux n'a aucun sens si elle n'est pas suivie de mesures concrètes susceptibles de garantir une pleine participation des femmes aux mécanismes de décision. Les statistiques contenues dans cette réflexion démontrent, s'il en fallait encore, que chemin vers l'égalité est encore long pour Madagascar.

L'engagement de l'État, de la classe politique, l'application des textes et les actions de la société civile ne pourront à eux seuls suffire pour améliorer la situation des femmes dans la sphère publique malgache. L'élite féminine détient également une grande part de responsabilité. À l'heure actuelle, celles qui s'illustrent dans le domaine se sont plutôt exprimées sur le fondement de convictions personnelles, souvent étrangères à la cause des femmes. Il est vrai que l'objectif est de faire valoir des compétences égales et non un simple statut de « femme » qui serait la justification de tout. Néanmoins, elles sont encore les seules, de par leur position et leur « notoriété » à pouvoir faire changer les conditions de leurs consœurs. L'élection « historique » d'une femme à la tête de l'Assemblée nationale le 18 février 2014 marque sans doute le début d'une nouvelle ère dans la longue marche vers l'égalité. Il faut souhaiter que ce tournant constitue un virage majeur sur la voie de l'habilitation politique des femmes et de l'égalité des sexes à Madagascar.

LISTE DES FEMMES DEPUTES (Première législature, IVe République)

	CIRCONSCRIPTION	PARTI
ALAOTRA MANGORO		
ANDRIAMASIMANANA Auréline	Ambatondrazaka	Indépendante
RAKOTOBÉ Ramarosoa Emiline	Amparafaravola	Indépendante
AMORON'I MANIA		
RAZANAMAHASOA Christine Harijaona	Ambatofinandrahana	MAPAR
RAHARIMALALA Marie Lydia	Fandriana	MAPAR
ANALAMANGA		
RATSIVALAKA Michelle	Antananarivo I	MAPAR
RAZAFIMANANTSOA Lobo Hanitriniaina	Antananarivo I	Mouvance Ravalomanana
RAKOTOMANGA Lanto	Antananarivo II	MAPAR
RAFENOMANANTSOA Ny Aina	Antananarivo III	MAPAR
RASOANOROMALALA Marie Horace	Antananarivo VI	Mouvance Ravalomanana
RAHERISOAVOLOLONA Victorine	Antananarivo VI	MAPAR
RAHANTASOA Lydia Aimée Vololona	Manjakandriana	Mouvance Ravalomanana
RAHARIMANARIVO Voahanginiaina	Ant/vo Atsimondrano	Mouvance Ravalomanana
ANALANJIROFO		
RAHARINIRINA Sidonie	Mananara Avaratra	VPM-MMM
ANDROY		
MASY GOULAMALY Marie Jeanne d'Arc	Tsihombe	Androy Miavotse Malaky
ANOSY		
ANGELE Solange	Amboasary Atsimo	Indépendante
ATSIMO ANDREFANA		
RAZAFINDRAKOTO Harifanja Francette	Beroroha	FFF
ATSIMO ATSIANANA		
RANDRIANASOLO Volatiana Pauline	Vondrozo	MAPAR
ATSINANANA		

RANDRIANARISOA Ramahatodisolomanana Vaonalaroy	Brickaville	Mpiralahy Mianala
NAHARIMAMY Lucien Irmah	Mahanoro	MAPAR
NDAHIMANANJARA R. B. Johanita	Toamasina I	MAPAR
BETSIBOKA		
RASOARIMALALA Georgette	Maevatanana	Mouvance Ravalomanana
BOENY		
RASOASOHERINJATOVO Bodovoangy Dimitrine	Ambato Boeny	VPM-MMM
RAHANTANIRINA Lalao	Mahajanga I	MAPAR
DIANA		
RAHELIHANTA Jocelyne	Antsiranana I	MAPAR
IHOROMBE		
RANDRIANOELINA Razafimahefa Mamimalala Marie	Ivohibe	Gam Patram
ITASY		
RABEMANANJARA RAMANANDRAISOA Célestine	ARIVONIMAMO	MAPAR
MATSIATRA AMBONY		
RABETAFIKA Norovelomampionona Roberthine	Isandra	VPM-MMM
MELAKY		
DELPHINE Florentine	Besalampy	Les AS
SOFIA		
VOLAHAINGO Marie-Thérèse	Bealalana	VPM-MMM
VATOVAVY FITOVINANY		
KATHY	Mananjary	MAPAR

RÉPERTOIRE DES ORGANISMES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE OEUVRANT POUR LE GENRE A MADAGASCAR

◆ **CNFM - Conseil National des Femmes de Madagascar**

Créée en 2010 pour :

- Porter la voix des femmes malgaches auprès des instances nationales et internationales et veiller à l'application des engagements pris pour assurer l'égalité entre les sexes ;
- Le développement et l'autonomisation des femmes.

Contacts :

VG 44 Ter, Antsahabe
Antananarivo 101, Madagascar
Téléphone : 020 22 274 41
Email : cnfm.cif@gmail.com

◆ **FAWE MADAGASCAR**

Créée en 1997 pour :

- Promouvoir l'éducation des filles en Afrique Subsaharienne
- Promouvoir l'équité et l'égalité du genre dans l'éducation, en encourageant des politiques, des pratiques et attitudes positives vis-à-vis de l'éducation des filles.

Contact :

Amarente RANERASON, Coordinatrice nationale
E-mail : amarente_onyx@yahoo.com

◆ **FPOI - Plateforme des Femmes en Politique Océan Indien**

Créée à 2011 pour :

- Accroître la représentation et la participation des femmes dans la prise de décision dans les différents niveaux ;
- Améliorer la participation des femmes à toutes les étapes du processus électoral en tant que candidates et électrices tout en développant la parité homme et femme ;
- Convaincre les parties prenantes du processus électoral de l'importance de la participation des femmes dans les instances de décision.

Contacts :

Rakoto Joseph Noroniaina, Point focal
Tél. 034 72 130 77 / 032 29 695 44
Email : fpoimadagascar@yahoo.com

◆ GENDER LINKS

Créée en 2011 pour :

- L'intégration de l'approche genre au niveau des collectivités locales et les médias

Contacts :

Immeuble Le Premium, 2ème étage
Ex-village des jeux Ankorondrano - Antananarivo
Tél. 0 20 22 350 51
E-mail : madalocalgvt@genderlinks.org.za

◆ SIMIRALENTA - Centre d'Observation et de Promotion du Genre

Créée en 2007 pour :

- La capitalisation des informations et la constitution de base de données
- Etre un centre d'information sur le genre (collecte de données, publication de documentation de référence, de résultats d'études et de recherches, d'annuaires, de guides de bonnes pratiques, ...)
- Veiller, plaider, lobbying pour le suivi et l'application effective des orientations politiques en faveur de l'égalité de genre sur la base de recommandations opérationnelles.

Contacts :

E-mail : simiramenta_observatoire@yahoo.fr

◆ VMLF - Vondrona Miralenta ho an'ny Fampanandroana

Mouvement pour la Promotion du Genre en Politique et en Développement

Créée en 2008 pour :

- Augmenter de façon significative la présence des femmes aux instances de décision et de leadership
- Elaborer et mettre en œuvre des programmes de mobilisation de la population en faveur de l'éveil politique de la femme
- Veiller et agir en faveur de la prise en compte des intérêts des genres pour un développement équitable et durable

Contacts :

E-mail : secretaire-permanente@vmf.mg
Site web : www.vmlf.mg

PROPOSITION DE LOI SUR LA PARITÉ



CONGRES DE LA TRANSITION

PROPOSITION DE LOI N° 03-2012/PL RELATIVE A LA PARITE HOMME/FEMME POUR LES POSTES ELECTIFS ET DANS LES HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT

Présentée par **RAKOTOMANGA Lantoarivola**,
Présidente de la Commission Genre et Affaires Sociales

EXPOSE DES MOTIFS

Le principe de la non-discrimination constitue l'un des principes majeurs en matière de droits de la personne. Concernant la non-discrimination entre homme et femme, ce principe est consacré par la plupart des constitutions nationales mais aussi par tous les instruments juridiques internationaux, y compris ceux plus spécifiquement relatifs aux droits de la femme.

S'agissant de la participation à la vie politique, la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dispose en son article 4 :

« Toutes mesures appropriées doivent être prises pour assurer aux femmes, dans les conditions d'égalités avec les hommes, sans aucune discrimination :

- a) Le droit de voter aux élections et d'être éligibles à toutes organisations publiquement élues ;
- b) Le droit de vote dans tous les référendums publics ;
- c) Le droit d'occuper des emplois publics et d'exercer toutes les fonctions publiques.

Ces droits doivent être garantis par la législation. »

Pour le cas de Madagascar, la Feuille de Route devenue loi de l'Etat, dans son préambule, a souligné une allocation juste des portefeuilles, en respectant les critères de provenance politique, de représentation de genre et d'équilibre régional.

Depuis, la place occupée par les femmes dans les instances de prise de décision est minime, à titre d'exemple dans la précédente législature, on n'a recensé que 10 femmes parmi les 160 députés bien que les femmes parlementaires ont œuvrés d'une manière continue à la promotion des conditions féminines en plaidant leurs causes au sein des assemblées, voire voter les lois qui touchent directement l'approche genre.

La quasi-absence des femmes au sein des instances dirigeantes pourrait être expliquée par l'inexistence de loi sur la parité qui favoriserait l'accès de femmes.



GOUVERNEMENT

Antananarivo, le

23 NOV. 2012

SECRETARIAT GENERAL

N° 484 / PM / SGG/12

Monsieur le Président du Congrès de la Transition
- Antananarivo -

OBJET : Observations sur la Proposition de loi n° 03-2012/PL.
REF : V/L n° 093-CT/P/SG du 26 octobre 2012.

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre lettre de référence, et après débats en Conseil de Gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-après les observations recueillies sur la Proposition de loi n° 03-2012/PL relative à la parité homme/femme pour les postes électifs et dans les hauts emplois de l'Etat, présentée par Madame RAKOTOMANGA Lantoarivola.

Du point de vue juridique, et ainsi qu'il est explicité au sein de la note technique ci-jointe, il est rappelé que Madagascar a déjà souscrit aux normes internationales disposant de l'égalité considération vis-à-vis de l'homme et de la femme. Fixer un quota de 30% au profit des femmes, tel que formulé par le projet, contribuerait à restreindre un principe d'égalité déjà acquis, sinon à introduire une discrimination, fondée sur le sexe, proscrite par la Constitution (article 6). La promotion de la parité relèverait davantage de la mise en œuvre de politiques sociales y afférentes, notamment dans le domaine de l'éducation.

Mention est faite par ailleurs de la nécessité de veiller à sélectionner les domaines à légiférer pendant la Transition, au regard de la notion de « *législation pertinente* » mentionnée par le point 9 de la Feuille de Route. Il est ainsi estimé que les lois à adopter pendant cette période, outre celles relatives au processus électoral ou à la sortie de crise, ne devraient concerner que les mesures devant garantir la continuité de l'Etat et celles ayant trait à la préservation de la vie de la Nation au cours de la période de Transition. Devraient ainsi être exclues de ce champ les décisions devant nécessairement relever d'un Parlement d'élu, notamment lorsque celles-ci engagent l'Etat et le peuple sur le long terme. Bien entendu, ceci ne fait pas obstruction à toute étude pouvant d'emblée être menée de concert entre les Parlementaires actuels et les techniciens des départements ministériels concernés.

Restant ouvert à toute coopération entre nos institutions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement



Jean-Christophe BERIZIKY

Copie à :
- Monsieur le Ministre des Relations avec les Institutions

P.J. :

Pour aller plus loin...

Recherches/études

- Femmes malgaches et développement pour une société plus viable, Rapport définitif, Cabinets Cabram, Ministère français de la coopération et du développement, décembre 1992.
- Genre et processus électoral, EISA, 2009.
- Womens participation, a global perspective, Dr. Larissa G. Titarenko, IFES, 2000.
- Women's Paths to political Participation and decision-making, Patricia Ahern, Paul Nuti, Julia M. Masterson, International Center for Research on Women and The Centre for Development and Population Activities, 2000.
- Série d'enquêtes Afrobaromètre portant notamment sur la perception du genre à Madagascar, Coeff Ressources/Institut de Recherche et Développement, 2013.

Sites web

- www.hcc.gov.mg
- www.cenit-madagascar.mg
- www.vmlf.mg
- cnfmadagascar.wordpress.com
- countryoffice.unfpa.org
- www.mg.undp.org
- www.genreenaction.net

À propos de EISA

EISA est une organisation à but non lucratif dont le siège est à Johannesburg, en Afrique du Sud, où elle a été créée en juin 1996 sous le nom de « Institut Electoral d'Afrique du Sud » avant de devenir « Institut Electoral d'Afrique Australe ». Depuis mars 2010, EISA est devenu « Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique », un changement de dénomination conforme à sa nouvelle direction stratégique ainsi qu'à l'envergure géographique et thématique de ses activités.

La vision de l'organisation est : Un continent africain où la gouvernance démocratique, les droits de l'homme et la participation des citoyens sont préservés dans un climat de paix. Cette vision s'exécute à travers la mission assignée à l'organisation et qui consiste à viser l'excellence dans la promotion des élections crédibles, la démocratie participative, la culture des droits de l'homme et le renforcement des institutions de la gouvernance pour la consolidation de la démocratie en Afrique.

En quelques années, EISA est passé d'une ONG internationale d'assistance électorale limitée à l'Afrique Australe à une organisation plus diversifiée travaillant d'un bout à l'autre du continent avec des partenaires au niveau national, régional, panafricain et mondial. Aujourd'hui, les activités de l'Institut ne couvrent plus uniquement les élections mais s'étendent à d'autres domaines de la démocratie et de la gouvernance tels que le développement des partis politiques, la gestion des conflits, l'appui aux Parlements, le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP), la gouvernance locale et la décentralisation. De plus, EISA travaille étroitement avec les Communautés Economiques Régionales (SADC, CEEAC, CEA) et l'Union Africaine. En dehors de l'Afrique Australe où il est présent à Johannesburg (Afrique du sud), Antananarivo (Madagascar), Maputo (Mozambique), Harare (Zimbabwe) et Kinshasa (RDC), EISA a ouvert des bureaux nationaux à Luanda (Angola), Bujumbura (Burundi), Abidjan (Côte d'Ivoire), Nairobi (Kenya), Khartoum (Soudan), N'Djamena (Tchad) et au Caire (Egypte).

Présent à Madagascar depuis 2007, EISA apporte une assistance à la promotion des femmes et à leur plus grande implication aux processus de prise de décision. L'Institut a élargi son champ d'activités dans la Grande Ile depuis 2011 à travers un programme d'appui au processus électoral et au renforcement de la gouvernance démocratique.

EISA - Madagascar

Lot II L 111 E Immeuble Appel
Route des hydrocarbures Ankorondrano
Antananarivo 101 - MADAGASCAR
T +261 202 22 425 20